

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 15-115

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance ordinaire tenue le 8 juillet 2015, le conseil a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 15-115 établissant les règles et le fonctionnement de la bibliothèque municipale

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 12^e jour d'août 2015.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière